



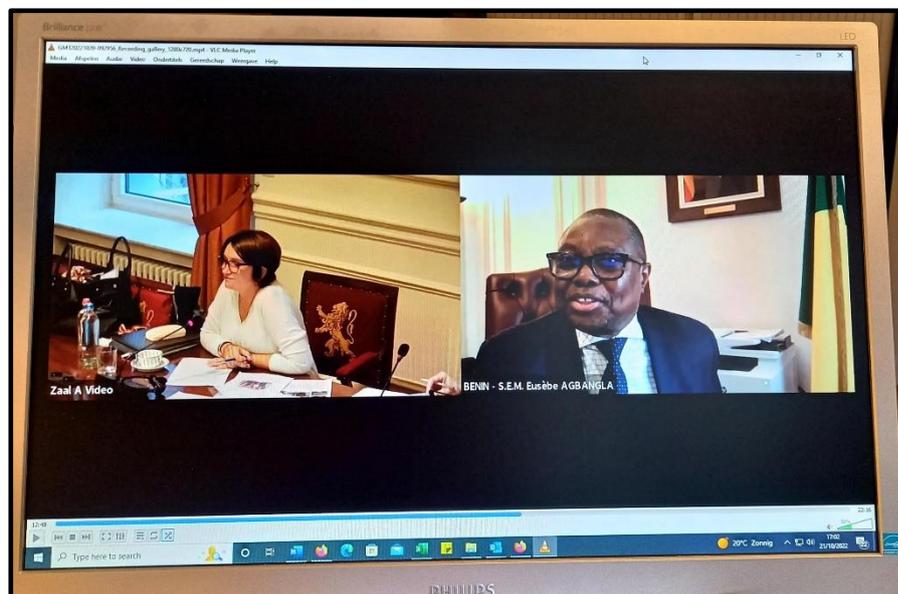
Groupe belge de l'Union interparlementaire

Section Belgique-Bénin

20.10.2022

**Visioconférence avec M. Eusèbe Agbangla, ambassadeur du Bénin pour la Belgique (basé en France).**

**Membre présent de la section belge : Madame Sophie Thémont (présidente).**



Madame Thémont revient brièvement sur les échanges qui ont eu lieu au sein de la section au cours de la présente législature. L'ambassadeur regrette le fait que l'ambassade du Bénin en Belgique ait été supprimée fin 2020. En même temps, il souligne l'intense coopération existante entre les deux pays, tant sur le plan socio-économique que dans les domaines de la sécurité, de la défense et du syndicalisme. Selon lui, il existe suffisamment de points communs pour assurer une interaction riche dans le contexte de l'UIP.

Madame Thémont évoque ensuite la place des femmes dans le système politique du Bénin, sujet qui a été abordé lors de la première réunion en 2020. Elle fait référence à la nomination de Madame Talata comme vice-présidente lors de la dernière élection présidentielle (avril 2021). Elle souhaite savoir dans quelle mesure cette nomination est pionnière.

Monsieur Agbangla situe la fonction du vice-président dans le système étatique du Bénin. Il précise également que plusieurs femmes occupent des postes clés – notamment la ministre du Travail et de la



fonction publique, la ministre de la Numérisation, la ministre du Commerce et de la Classe moyenne, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique – dans l'actuel gouvernement national.

Toutefois, une nouveauté importante en termes de structure politique nationale concerne la composition du Parlement. Celle-ci changera à la suite des élections législatives prévues en janvier 2023. En effet, la Constitution prévoit qu'un minimum de 24 sièges au Parlement doit être réservé aux femmes.

L'ambassadeur pense que cette nouvelle approche au niveau national aura des répercussions sur la composition des organes politiques au niveau municipal : de nouvelles élections à ce niveau sont prévues en 2026. Très concrètement, une coopération avec les Pays-Bas est en cours à cet égard dans le but de préparer les femmes à participer à la gouvernance locale.

L'ambassadeur admet qu'il reste difficile de trouver des femmes désireuses et capables de s'engager politiquement. Actuellement, une seule femme est à la tête d'un parti politique national. L'Institut National de la Femme (INF) continue donc à œuvrer pour l'émancipation des femmes dans la sphère politique.

En outre, plusieurs lois nationales consolident le statut des femmes : il existe notamment des réglementations visant à prévenir la violence et le harcèlement des femmes, ainsi que le droit à l'avortement.

Madame Thémont évoque ensuite les principes de la parité et le principe de la « tirette » dans la législation électorale belge et le fait que la composition du gouvernement national actuel est paritaire. Au niveau communal, la parité est poursuivie, entre autres, à travers la composition des conseils d'administration des ASBL et des organismes publics impliqués dans la politique municipale.

Madame Thémont propose d'organiser une rencontre au Parlement fédéral d'ici quelques semaines et elle envisage une mission au Bénin en 2023.

\*\*\*\*\*